

Réponse de Nicolas SARKOZY

16 avril 2012

J'ai, depuis 2007, constamment réaffirmé mon engagement en faveur de la création d'un Etat palestinien démocratique, viable et pacifique. Je l'ai notamment rappelé dans un discours prononcé à la Knesset à l'occasion de la visite d'Etat que j'ai effectuée en Israël en juin 2008. Aujourd'hui, plus que jamais, cet objectif est essentiel à mes yeux, dans la mesure où il répond aux légitimes aspirations des Palestiniens et conditionne l'instauration d'une paix durable dans la région. Cependant, la reconnaissance de l'Etat palestinien par la France ne doit pas être un geste purement symbolique. Je souhaite que cette décision vienne marquer l'aboutissement de négociations permettant de déboucher sur des solutions concrètes. La France, qui a été particulièrement active depuis 2007 en apportant un soutien continu à l'Autorité palestinienne, et ce malgré des pressions souvent très fortes, continuera à s'impliquer fortement dans les efforts de paix.

La France a toujours été, est aujourd'hui et restera demain dans le camp de la paix. Je soutiens pleinement les responsables palestiniens, au premier rang desquels le Président de l'Autorité palestinienne, engagés en faveur de l'édification d'un Etat palestinien vivant en paix et en sécurité avec l'Etat d'Israël. Ce point est crucial. Comme je l'ai rappelé, le 21 septembre dernier, devant l'Assemblée générale des Nations Unies : si quiconque à travers le monde menaçait l'existence d'Israël, la France serait aux côtés d'Israël. C'est par le biais de négociations entre Israéliens et Palestiniens que l'objectif de deux États coexistant en paix et en sécurité sera atteint. La reconnaissance de l'Etat palestinien par la France sera l'un des aboutissements du processus qui devra permettre d'établir une paix durable.

A l'avenir, j'appellerai de nouveau les deux parties à faire tous les compromis nécessaires pour que ces négociations puissent reprendre. La France et l'Europe ont, dans cette perspective, un rôle majeur à jouer dans les prochaines négociations. Je suis d'ailleurs convaincu que le renforcement des relations entre l'Union européenne et l'Autorité palestinienne, à l'image du dialogue politique que j'ai souhaité engager durant la présidence française de l'Union européenne en 2008, contribuera de façon déterminante au progrès de la paix. Dans un premier temps, la reconnaissance, le 26 juillet 2010, du nouveau statut de la Délégation générale de Palestine en France, devenue « Mission de Palestine » et dirigée par un chef de Mission ayant rang d'ambassadeur, constitue une étape importante dans le processus de reconnaissance de l'Etat palestinien par la France.

[VOIR L'INTÉGRALITÉ DES RÉPONSES DES CANDIDAT\(E\)S.](#)

- **Emplacement :** Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Agir](#) > [Campagnes](#) > [Campagnes passées](#) > [Election présidentielle 2012](#) > [Reconnaissance par la France de l'État palestinien](#) >
- **Adresse de cet article :** <https://plateforme-palestine.org/Reponse-de-Nicolas-SARKOZY-2475>